

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Demont à Mme Chevrel ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé ; M. Barrère à M. Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : UNIVERSITE - Bibliothèque universitaire - Avenants aux marchés de travaux lots 2,3, 8, 11 et 14

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les travaux de la bibliothèque universitaire sur le site des anciennes casernes de la Nive sont en cours d'achèvement.

1° Ce projet, confié en maîtrise d'œuvre à l'architecte M. de Giacinto, a fait l'objet de marchés de travaux. Leur montant total, y compris les marchés ayant fait l'objet de consultations particulières postérieures à l'appel d'offres initial (lots 00bis, 00ter, 1bis, 3bis, 6bis, 7bis) s'élevait à 5 228 309,70 €HT.

2° Deux précédentes séries de modifications ont été apportées sous forme d'avenants aux lots 00, 2, 3, 4, et 11 approuvés par deux délibérations du 20 décembre 2007 ainsi que sous forme de décisions de poursuite notifiées en juillet 2008 (lots 2, 4, 5 et 12), l'ensemble s'élevant à la somme de 235 842,27 €HT.

3° D'ultimes modifications sont à mettre en oeuvre pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Par conséquent, les propositions de modifications par avenants, objets de la présente délibération, figurent au tableau suivant :

Marché N°	Lot	Désignation	Titulaire	Marché initial €HT	Précédentes Modifications €HT	3ème série d'avenants		% total d'évolution
						n°	montant €HT	
07/073	2	Structures Fondations Résille Béton	EIFFAGE	2.800.000,00	+ 122 739,25	3	+ 9.811,98	+ 4,73
07/071	3	Etanchéité	ETC	219 764,24	+ 6 266,66	2	- 18.936,30	- 5,76
07/037	8	Revêtements de sol	ATLANTIC REVET.	11.399,19		1	- 11.399,19	- 100,00
07/039	11	Electricité	CEGELEC	189.604,42	+ 10.429,88	2	+ 2.304,43	+ 6,72
07/041	14	Mobilier	BRYUNZEL	36.318,15	/	1	+ 5.985,00	+ 16,48
TOTAL 3 ^{ème} série d'avenants							-12 234,08	

4° Synthèse

L'ensemble des modifications qui affectent les marchés de travaux est récapitulé dans le tableau ci-dessous qui précise également les sujétions complémentaires apportées au projet par décisions de poursuivre, comme prévu par le code des marchés publics.

	En euros HT
Montant initial	5 228 309,70
1^{ère} série de modifications	+ 221 304,09
2^{ème} série de modifications :	
- décisions de poursuite	+ 14 538,18
3^{ème} série de modifications :	
- avenants objets de la présente délibération	-12 234,08
- décisions de poursuite	+ 3 167,70
Total de l'opération	5 455 085,59
Pourcentage d'augmentation totale par rapport au montant initial	4,34%

La Commission d'appel d'offres saisie le 16 octobre 2008 concernant les avenants aux lots 11 et 14 a donné un avis favorable.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires y compris l'avenant prévoyant la résiliation du marché n° 07/037 conclu avec la Société Atlantic Revêtements.

Adopté.

MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.